

PROCES VERBAL

de la réunion du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

Mercredi 8 mars 2017 à 19 h

(Salle des fêtes de Viry)

PRESENTS : Raphaël Perrin, Yves Poète, Bernard Fellmann, Claire Cornot (suppléante de Jean-Jacques Baroni), Josette Piers, Christophe Masson, Alain Waille, Lionel Pesse-Girod, Pierre Gresset, Déborah Baroni, Jean-Louis David, Daniel Grenard, Claude Mercier, Jean-Marc Rubat du Mérac, Philippe Passot, Jacques Lançon, Patricia Ville, Isabelle Heurtier, Véronique Beaud, Jean-François Demarchi, Jean-Paul Bernasconi, Bruno Dutel, Roland Demange, Françoise Robert, Pascal Bruley, Jacques Muyard, Catherine Joubert, Noël Invernizzi, Sylvie Vincent-Genod, Chafia Grenard, Francis Lahaut, Alain Mouret, Anne-Marie Perrier-Cornet, Nadia Lahu, Olivier Brocard, Eliane Grenard, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod.

EXCUSES : Nicole Pedroletti, Annie Mayet, Jean-Louis Millet, Régis Martin, Elineau Herminia, Isabelle Billard, Pierre Favre, Céline Desbarres, Jessiqua Tarquinio, Frédéric Ollitrault, Michel Bontemps, Philippe Lutic, Harry Lavanne

ABSENTS : Alexandre Stephan, Anne-Christine Donze, Isabelle Dunod

POUVOIRS :

Annie Mayet a donné pouvoir à Alain Waille, Nicole Pedroletti a donné pouvoir à Philippe Passot, Jean-Louis Millet a donné pouvoir à Françoise Robert, Régis Martin a donné pouvoir à Pascal Bruley, Herminia Elineau a donné pouvoir à Jacques Muyard, Isabelle Billard a donné pouvoir à Catherine Joubert, Pierre Favre a donné pouvoir à Noël Invernizzi, Céline Desbarres a donné pouvoir à Sylvie Vincent-Genod, Jessica Tarquinio a donné pouvoir à Chafia Grenard.

Soit 39 présents et 9 pouvoirs soit 48 votants

La convocation pour la séance du 8 mars 2017 datée du 1^{er} mars 2017, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

-----ooOoo-----

Avant de démarrer l'ordre du jour, le Président demande à ce qu'une minute de silence soit observée en hommage à Francis Moricheau, membre du conseil subitement décédé le 11 janvier dernier. A l'issue de la minute de silence, son successeur, Claude Mercier est présenté à l'assemblée qui lui souhaite la bienvenue.

Le quorum étant atteint, le président propose alors de débiter l'ordre du jour.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 19 h 15 et remercie la municipalité de Viry d'accueillir le conseil communautaire. Jean-Daniel Maire accueille les conseillers communautaires et leur souhaite une bonne séance de travail.

Raphael Perrin remercie les participants pour leur présence et donne lecture des excuses et des procurations.

Le président demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de séance, Isabelle Heurtier et Nadia Lahu sont candidates.

Aucun autre membre n'étant candidat, Raphaël Perrin propose de mettre au vote ces candidatures. Les conseillers communautaires valident à l'unanimité ces candidatures au secrétariat de séance.

1. Communications officielles

1.1. Décisions prises par le Président du n°31-2016 à 36-2016 et de n°1-2017 à 4-2017

Le Président détaille les décisions prises depuis le dernier Conseil communautaire et donne les explications nécessaires à leur bonne compréhension.

- Avenant n°2 marché « déménagement, fourniture et pose de mobiliers de rangement fixes et mobiles »
- Renégociation de la dette : emprunt avec la Caisse d'Épargne
- Avenant n°1 marché « mobilier médiathèque tête de réseau lot 1 rayonnage et bac »
- Conclusion d'une mission d'assistance à la gestion
- Avenant n°1 « Aménagement d'une résidence d'artisan à l'ASF – lot n°10 monte-charge
- Déneigement de la voirie publique de la ZAC du Curtillet et de la zone de l'hélicoptère
- Convention de mise à disposition dans les locaux de l'ancienne usine Chacom
- SICTOM : avenant à la convention entre la Ville de Saint-Claude, le SICTOM et la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
- Marché signalétique de la médiathèque tête de réseau.
- Convention de partenariat pour l'évènement RIF canyoning.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, ces décisions sont entérinées.

1.2. Délibérations prises par le Bureau de la Communauté de communes le 18 janvier 2017

Le Président présente ensuite les délibérations prises par les deux derniers bureaux communautaires qui ont eu lieu depuis de dernier conseil communautaire :

- Insertions Hebdo du Haut-Jura
- OPH de Saint-Claude : garantie d'emprunt acquisition amélioration 5 rue Pasteur à Saint-Claude
- Réfection de l'église de La Rixouse : demande de financement
- Centrale Villageoise photovoltaïque – appel à manifestation d'intérêt
- Immeuble 23 rue Carnot à Saint-Claude : renouvellement du bail au profit du FCSC Rugby
- Friche Ford : renouvellement du bail précaire avec la SAS Millet Jules
- ZAC du Curtillet : avenant au bail de location unité 6
- Les Dolines : demande de financement DETR mise en sécurité
- La Gélinotte : service de transport 2017-2020
- Piscine du Martinet : étude de sol – choix du prestataire
- Piscine du Martinet : diagnostic canalisations – choix du prestataire
- Musée de l'Abbaye : dépôts-ventes
- Médiathèque : modification du règlement intérieur
- Médiathèque : modification des tarifs
- Médiathèque : programme et budget inauguration
- Médiathèque : changement horaires antenne de Saint-Lupicin
- Conservatoire : programme 2017
- Conservatoire : demande de subventions

1.3. Délibérations prises par le Bureau de la Communauté de communes le 22 février 2017

- COS : convention générale de partenariat
- ZAC du Curtillet : convention de déneigement 2016/2017
- Zone le Peron, commune de Viry : proposition d'achat de parcelle
- Piscine du Martinet : tarifs
- Piscine du Martinet : contrat de prestations de service pour l'entretien
- Musée de l'Abbaye : stage « ART »
- Musée de l'Abbaye : convention « pass musées »
- Musée de l'Abbaye : création de la carte « Ambassadeur »
- CTDEAC – la Fraternelle : avant-projet 2017

Aucune remarque n'étant formulée, ces délibérations sont entérinées.

2. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 7 décembre 2016 (annexe 2)

Le compte rendu du conseil communautaire du 7 décembre 2016 est soumis à l'approbation des conseillers communautaires.

Le compte-rendu n'amène aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

3. Administration générale

3.1. Eligibilité à la dotation intercommunale bonifiée

Le Président explique que suite à la modification statutaire opérée le 7 décembre 2016 visant à mettre en conformité nos statuts avec La loi n°2015-991 portant la nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRe du 7 Aout 2015, le préfet a validé les statuts proposés par arrêté préfectoral du 28.12.2016. En parallèle, la communauté de communes reste éligible à la dotation globale de fonctionnement bonifiée ce qui permet à la Communauté de communes de bénéficier d'une bonification de dotation d'environ 10 euros par habitant et par an.

3.2. Présentation du rapport d'activité 2016

Les services de la communauté de communes de Haut-Jura Saint-Claude réalisent tous les ans un rapport d'activités qui établit un bilan des décisions et actions engagées dans chaque domaine de compétences de l'intercommunalité.

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la communauté de communes aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

La réalisation du rapport d'activités répond à l'obligation prévue par la loi du 12 juillet 1999 qui impose au Président de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) d'adresser annuellement au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la communauté de communes. Il remplit également notre devoir d'information de l'ensemble des citoyens de notre intercommunalité.

Le président présente le document à l'assemblée. Dans la rubrique « maison de santé », Françoise Robert souhaite connaître le montant du loyer du docteur Jeanvoine dans les locaux du pôle du Tomachon. Jean-François Demarchi précise que le loyer est de 7,5 € mensuel du mètre carré.

Il n'y a plus de question, le président soumet le rapport d'activité 2016. Le conseil communautaire après en avoir délibéré l'approuve à l'unanimité.

3.3. Assemblée Haut-Jura Saint-Claude : liste des conseillers

La liste des conseillers est modifiée suite à la création de communes nouvelles, en l'application de l'article L 5211-6-3 3^oalinéa du CGCT, la commune nouvelle dispose au sein du conseil communautaire d'un nombre de sièges égal à la somme des sièges précédemment détenus par chacune des communes concernées.

Dès lors, Lavans Les Saint-Claude, qui a fusionné avec Ponthoux dispose de 5 sièges. De-même pour Coteaux du Lizon issue de la fusion entre Saint-Lupicin et Cuttura. Septmoncel-Les Molunes, quant à elle dispose de 2 sièges.

Aucune de ces communes nouvelles n'a de suppléant. Le président remercie pour leur implication Laurent Hugues Dit-Ciles suppléant pour la commune de Ponthoux, Isabelle Bouillier qui était suppléante de la commune des Molunes avant la fusion et Elisabeth Arbez-Carme suppléante pour la commune de Septmoncel.

D'autre part, suite au décès de Monsieur Moricheau maire de La Pesse et Conseiller communautaire titulaire, la commune de La Pesse a procédé à de nouvelles élections. Claude Mercier, nouveau maire de La Pesse le remplace. Jean-Yves Comby, 1^{er} adjoint reste suppléant.

Enfin la démission de Madame Nelly Durandot de la Commune des Coteaux du Lizon est également à prendre en compte et vient modifier la liste des conseillers communautaires. Son remplaçant est Lionel Pesse-Girod à qui le président souhaite la bienvenue.

Le Président invite les membres du conseil à approuver la liste ainsi modifiée. Elle est approuvée à l'unanimité.

La création des communes nouvelles des Coteaux du Lizon et de Septmoncel-les Molunes entraîne également la modification des listes des délégués pour le SMAAHJ et le SICTOM.

3.4. SMAAHJ : désignation des délégués pour les communes de Coteaux du Lizon et Septmoncel – les Molunes

Les communes nouvelles ont fait des propositions de délégués.

La commune des Coteaux du Lizon issue de la fusion des communes de Saint-Lupicin et Cuttura fait la proposition suivante :

Délégués	Suppléants
Emmanuelle BACLET	Laurence MEYNIER
Maryse VINCENT	Nicole MEYNIER
Florence AIME	Jean-Marc PANISSET

La commune de Septmoncel-Les Molunes issue de la fusion des communes de Septmoncel et Les Molunes fait la proposition suivante :

Délégués	Suppléants
Isabelle BOUILLIER	Elisabeth ARBEZ-CARME
Françoise PERALTA	Jean-Louis MICHARD

Les membres du conseil communautaire valident à l'unanimité ces modifications et acceptent la liste des délégués ainsi modifiée.

3.5. SICTOM : mise à jour de la liste des délégués

La commune de Coteaux du Lizon issue de la fusion des communes de Saint-Lupicin et Cuttura fait la proposition suivante :

Titulaire	Suppléants
Déborah BARONI	Evelyne BIARC
Nicolas RADOUAN	Pierre-Luc PIRAT

La commune Septmoncel-Les Molunes issue de la fusion des communes de Septmoncel et Les Molunes fait la proposition suivante :

Titulaire	Suppléant
Raphaël PERRIN	Isabelle BOUILLIER

Claude Mercier indique que la commune de la Pesse vient de désigner ses titulaires et suppléants comme suit :

Titulaire	Suppléant
Julien CARNOT	Jacques-Hervé RIFFAUD

La liste ainsi modifiée est entérinée à l'unanimité.

3.6. Jura Nordique : modification de la liste des représentants

Le règlement intérieur du Jura Nordique prévoit la désignation de 4 représentants de la Communauté de communes dont un au titre de la collectivité. La délibération du 14 octobre 2015 désignait Jérôme Grenard, Philippe Mermet, Alain Mouret représentants de personnes publiques ou privées et Francis Moricheau au titre de la collectivité. Il convient donc de désigner un nouveau représentant en remplacement de Francis Moricheau.

Le président fait appel à candidature. Pierre Gresset est candidat. Les membres du conseil présents approuvent à l'unanimité la désignation de Pierre Gresset à ce siège.

3.7. Mission locale : désignation de délégué

Lors de sa réunion du 30 avril 2014, le Conseil communautaire a désigné Madame Nelly Durandot comme représentant de la Communauté de communes. Suite à sa démission il convient de désigner un nouveau représentant. Seul Alain Mouret est candidat ; il est désigné à l'unanimité comme représentant de la communauté de communes à l'association Mission Locale.

3.8. Parc Naturel du Haut-Jura : désignation d'un délégué

La communauté de communes ayant une population supérieure à 10 000 habitants doit désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants au conseil syndical du PNR. La délibération du 22 avril 2014 désignait Philippe Passot, Alexandre Stephan, Nadia Lahu et Francis Moricheau en tant que titulaires et Jean-François Demarchi, Frédéric Ollitrault, Alain Waille et Michel Colomb comme délégués suppléants. Il est proposé au conseil communautaire de désigner un nouveau représentant titulaire en remplacement de Francis Moricheau.

M. le Président fait appel à candidature, Isabelle Heurtier est candidate.

Le conseil communautaire, après avoir voté, désigne à l'unanimité Isabelle Heurtier déléguée titulaire au conseil syndical du PNR.

3.9. Bureau communautaire : modification des délégations

Le président explique que la délibération du 30 avril 2014 donnait un certain nombre de délégation au bureau communautaire.

Ces délégations permettent d'alléger l'ordre du jour des assemblées du Conseil communautaire et d'être plus réactif les réunions du bureau étant plus fréquentes que les Conseils Communautaires. Il est rendu compte à chaque conseil communautaire des délibérations prises par le bureau. Toutefois, ces délégations sont à ce jour trop restrictives :

- Le point 4 permet de n'accorder les garanties d'emprunt qu'à l'office Public de l'Habitat de Saint-Claude alors que d'autres organismes implantés sur le territoire en font régulièrement la demande. Il est proposé aux membres de Conseil d'élargir cette délégation à l'ensemble des organismes de construction de logements sociaux pour des projets de construction sur le territoire de la Communauté de communes.
- Le point 8 ne donne délégation au bureau que pour la vente de parcelles sur deux lotissements (les Orchidées et Fontaine Benoit). Il est proposé d'élargir cette délégation à l'ensemble des parcelles en vente au prix fixé par le conseil communautaire.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité les modifications proposées.

4. Personnel

5. Finances

5.1. Approbation des comptes de gestion 2016 : Budget général et budgets annexes

Rappel : Le trésorier établit un compte de gestion par budget voté : budget principal et budgets annexes. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La production annuelle des comptes est une

charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Après avoir examiné les comptes de gestion du budget général et des budgets primitifs annexes de l'activité économique, de la ZA Chambouille à Molinges, du SPANC, du budget Maisons de santé et des budgets des lotissements : Les Orchidées à Avignon les Saint Claude, Fontaine Benoit à Molinges, Le Monceau à Villard Saint Sauveur, En Poset à Chassal, ADS de l'exercice 2016 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des mandats, dressés par le receveur et accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude et la concordance des documents, le Conseil Communautaire approuve les comptes de gestion présentés par le trésorier et ce l'ensemble des budgets.

5.2. Approbation du compte de gestion 2016 : Budget spécial ASF

Après avoir examiné le compte de gestion du budget spécial de l'ASF de l'exercice 2016 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des mandats, dressés par le receveur et accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des documents, le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion de l'ASF présenté par le trésorier.

5.3. Approbation des comptes administratifs 2016 : budget général et budgets annexes

Pour mémoire, nous disposons de 10 budgets :

Le président présente successivement les comptes administratifs du budget général, des budgets annexes et du budget spécial de l'ASF.

Le budget général, le budget Activités économiques, le budget ZA Chambouille, le budget SPANC, le budget Maisons de santé, le budget ADS et les budgets des lotissements : Les Orchidées - Avignon les Saint Claude, Fontaine Benoit - Molinges, Le Monceau - Villard Saint Sauveur, En Poset - Chassal.

La vision agglomérée des mouvements budgétaires hors opérations d'ordre, y compris reports antérieurs est la suivante :

	BUDGET GENERAL		BUDGETS ANNEXES		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	11 813 232,67 €	14 656 141,72 €	799 184,23 €	581 413,18 €	12 612 416,90 €	15 237 554,90 €
Investissement	4 723 558,97 €	2 667 524,77 €	1 709 716,83 €	1 145 159,60 €	6 433 275,80 €	3 812 684,37 €
TOTAL	16 536 791,64 €	17 323 666,49 €	2 508 901,06 €	1 726 572,78 €	19 045 692,70 €	19 050 239,27 €

Il est à noter que les budgets annexes sont assujettis à TVA donc les sommes indiquées ci-dessus sont hors taxes.

5.3.1 LE BUDGET GENERAL

Toutes opérations confondues, le budget général fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement pour 2016 de 2 557 682,83 €,
- un déficit d'investissement pour 2016 de 1 770 807,98 €, hors restes à réaliser.

Le détail des mouvements budgétaires hors opération d'ordre est le suivant :

	BUDGET GENERAL		RESTES A REAL. 31/12/2016		CUMUL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	11 813 232,67 €	14 656 141,72 €	- €	- €	11 813 232,67 €	14 656 141,72 €
Investissement	4 723 558,97 €	2 667 524,77 €	1 043 300,00 €	655 591,00 €	5 766 858,97 €	3 323 115,77 €
TOTAL	16 536 791,64 €	17 323 666,49 €	1 043 300,00 €	655 591,00 €	17 580 091,64 €	17 979 257,49 €

5.3.1.1. Les dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 « charges à caractère général » représente 8 % des dépenses de fonctionnement. Ce chapitre, en baisse de 3,79 % en 2016, soit - 39 037 € (- 2,20% en 2015), regroupe les dépenses courantes de l'institution : les fluides, les acquisitions de matériel courant...

Les lignes consacrées aux fluides (eau-assainissement et énergies) sont en augmentation de 32 654 € en raison notamment de la hausse du prix de l'eau sur Saint-Claude qui impacte nécessairement sur les lieux publics à forte consommation comme la piscine (+ 21 343 €). La hausse du prix du pétrole entamée en septembre impacte non seulement le prix des carburants (damage notamment) mais aussi celui des combustibles (Musée de l'Abbaye).

Les lignes d'acquisitions de matériels et fournitures diverses sont stables (- 1 358 €), mais certaines d'entre elles baissent de façon nette, ceci étant dû à nos efforts de gestion comme par exemple la ligne des fournitures administratives qui enregistre une diminution de 3 205 €.

A l'article 616, diminution de 19 876 € (2015 enregistrait notamment les factures d'assurances dommages-ouvrages, du relais santé de La Pesse et de la Maison de santé du plateau du Lizon pour un montant de 14 732 € ; de plus des assurances complémentaires avaient été contractées pour les expositions du Musée à hauteur de 5 054 €).

A l'article 617, diminution de 24 807 €, essentiellement due à la fin de la mission Ecofinances sur la fiscalité (31 620 € en 2015, 7 500 € en 2016).

Les efforts de gestion ont également porté sur :

- les frais liés aux déplacements en baisse de 3 990 €,
- les frais d'affranchissement et de télécommunications en diminution de 2 051 €.

D'autres diminutions sont plus conjoncturelles et liées à l'activité de la Communauté de Communes, elles ne peuvent s'analyser comme consécutives à des efforts de gestion, il s'agit par exemple des annonces et insertions (- 4 699 €)

Au compte 62878 le reversement de la taxe de séjour est en baisse mais cela n'a pas d'incidence particulière car nous enregistrons une recette équivalente au compte 7362.

Le chapitre 012 « Frais de Personnel » représente 20,25 % (stable par rapport à 2015) des dépenses de fonctionnement. Ce chapitre diminue de 6,27 % par rapport à 2015.

Le chapitre 014 « atténuations de produits » regroupe l'attribution de compensation et le Fonds de Péréquation Intercommunal représente 35,53 % (en augmentation par rapport à 2015) des dépenses de fonctionnement. L'attribution de compensation est stable et le FPIC augmente de 69 229 € conformément à la prévision qui en avait été faite.

Le chapitre 65 « autres charges courantes » représente 27,92 % des dépenses de fonctionnement, il diminue de 6,22 % par rapport à 2015. Ce chapitre compte notamment :

- le contingent incendie à hauteur de 933 014 € (- 9 670 € par rapport à 2015),

- la participation au SICTOM à hauteur de 1 831 788 € (- 19 470 € par rapport à 2015),
- la participation au SMAAHJ pour 128 039 € (- 147 € par rapport à 2015),
- la participation au PNR pour 27 557 € (- 243 € par rapport à 2015),
- la subvention à l'Office de Tourisme à hauteur de 241 300 €, ventilés à hauteur de 230 000 € pour le fonctionnement de l'Office de Tourisme et 11 300 € au profit des animations du territoire.
- la contribution au budget de fonctionnement de l'Atelier des Savoir Faire à hauteur de 187 500 € (+ 7 500 € par rapport à 2015).

Contrairement à la prévision qui en avait été faite, compte tenu du fonctionnement du Budget Activités Economiques, il n'a pas été nécessaire d'opérer un virement du budget général au profit du budget économique cette année.

Le chapitre 65 ne laisse que très peu de marges de manœuvres.

Le chapitre 66 « charges financières » représente 2,87 % des dépenses de fonctionnement. Il correspond aux intérêts des emprunts contractés. Il augmente de 27 659 € en raison du paiement d'intérêts courus sur des emprunts renégociés à hauteur de 43 199 €, sans cet événement particulier, il aurait diminué par suite de l'amenuisement naturel des intérêts à payer.

Pour information, 4 emprunts ont été renégociés en 2016. Cette renégociation induit une diminution de la charge des intérêts 2017 de 36 956 €. Une renégociation sera également menée en 2017 sur une partie des emprunts en cours.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » représente 0,01 % des dépenses de fonctionnement. Ce chapitre est marginal et tout à fait, comme son nom l'indique exceptionnel, une analyse poussée par rapport aux exercices précédents ne saurait être pertinente en raison de la volatilité de ses réalisations.

Le chapitre 042 « opérations d'ordre entre section » représente 5,37 % des dépenses de fonctionnement. Il est en diminution de 472 910 €. Pour mémoire, 2015 enregistrait une recette correspondant à la valeur de sortie de biens cédés à hauteur de 438 110 €. Le reste consiste en les amortissements.

5.3.1.2. Les recettes de fonctionnement

Le chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » représente 14,94 % des recettes de fonctionnement.

Le chapitre 013 « atténuation de charges » représente 0,18 %. Ce chapitre enregistre les remboursements des frais de personnel suite aux arrêts maladie.

Le chapitre 70 « produits domaniaux et recettes tarifaires » représente 2,59 % des recettes de fonctionnement, on y trouve les recettes :

- du conservatoire, à hauteur de 67 158 €,
- du musée à hauteur de 50 297 €,
- des médiathèques à hauteur de 6 274 €,
- des activités d'hiver : ski nordique, les chiens de traîneaux, location de la salle des Dolines à hauteur respectivement de 167 523 €, 5 740 € et 1 360 €,
- de la piscine du Martinet à hauteur de 46 591 €

L'ensemble de ces recettes étant en diminution de 22 453 €, l'essentiel de la diminution étant concentré sur les activités de ski nordique à hauteur de 22 162 €.

Le compte 70878 enregistre les remboursements des frais de personnels mis à disposition à hauteur de 42 754 € en diminution de 6 345 €.

Enfin, la redevance OM des Hautes Combes disparaît de ce chapitre (- 205 862 €) au profit du chapitre 73 (Taxe OM).

Le chapitre 73 « impôts et taxes » représente 60,16 % de nos recettes de fonctionnement, il est en augmentation de 174 538 €, cette augmentation est toute relative car il y a eu un transfert de la REOM des Hautes Combes sur la TEOM (à hauteur de 206 000 €). On y trouve :

	Réal. 2016	Ecarts / 2015	Observations
Taxes Foncières et d'Habitation	5 246 988 €	- 56 227 €	
Cot. sur Valeur Ajoutée Entreprises	995 830 €	- 44 373 €	
Taxes Surfaces Commerciales	135 590 €	2 606 €	
Impos. Forfait. Entreprises Réseaux	157 559 €	5 185 €	
Attributions de Compensations	19 816 €	- €	
Fds Nat. Garantie Indiv. Ressources	116 661 €	- €	
Fds Péréq. InterCommunal	2 057 974 €	250 398 €	Attention contribution : 1 991 785 €, soit recette réelle : 66 189 €
Taxe Enlèvement Ordures Ménag.	2 057 974 €	250 978 €	dont 206 000 (REOM Htes Combes)
Taxes de Séjour (à reverser à l'OT)	39 971 €	- 19 426 €	

A noter que les Taxes de Séjour sont reversées à l'Office de Tourisme (avec un décalage sur le versement du dernier trimestre). La mise en place d'une plateforme informatique de déclaration et de versement est en cours de finalisation.

Le chapitre 74 « dotations et participations » représente 18,72 % des recettes de fonctionnement. Ce chapitre enregistre essentiellement les dotations de l'état. Il est en diminution globale de 204 740 €, dont - 208 934 € sur la dotation d'intercommunalité.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » représente 0,62 % des recettes de fonctionnement. Il correspond aux revenus des loyers de la communauté de communes et il est peu ou prou stable (- 1 623 €).

Le chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » représente 2,56 % des recettes de fonctionnement. Il correspond à l'amortissement des subventions, somme qui se retrouve en dépenses d'investissement.

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » représente 0,22 % des recettes de fonctionnement. Il est en diminution de 95 227 € car 2015 avait enregistré des produits de cessions d'immobilisations à hauteur de 123 504 €.

5.3.1.3. Les dépenses d'investissement

Le capital des emprunts s'élève à 937 750 € (+ 38 509 € par rapport à 2015).

Pour information, 4 emprunts ont été renégociés en 2016. Cette renégociation induit une diminution de la charge du capital 2017 de 39 606 €. Une renégociation sera également menée en 2017 sur une partie des emprunts en cours.

En matière d'équipements les dépenses sont enregistrées à hauteur de 2 682 674 €, les réalisations essentielles concernent :

- les travaux et acquisitions de la médiathèque tête de réseau pour un montant de 1 910 145 €,
- des travaux et équipements en faveur du sport pour un montant de 92 676 € dont 57 318 € pour le gymnase du Plateau du Lizon,
- la valorisation des chemins de randonnées et des sites nordiques pour un montant de 228 850 €,
- l'acquisition de l'immeuble Gros pour un montant de 253 972 €,
- le génie civil pour les conteneurs semi-enterrés pour 41 862 €,
- la fin de l'aménagement des Gorges de l'Abîme pour un montant de 16 603 €

Le montant total des dépenses s'élève à 4 077 060 € sur cet exercice auquel s'ajoute le déficit d'investissement 2015 pour un montant de 1 087 986 € soit un montant total de 5 165 046 €.

Le montant global des restes à réaliser d'investissement se monte à 1 043 300 €.

5.3.1.4. Les recettes d'investissement

Un emprunt de 650 000 € a été réalisé en 2016.

Un versement de 547 349 € en provenance du FCTVA a été constaté.

Des subventions ont été touchées à hauteur de 1 126 189 € dont :

- 948 803 € pour la médiathèque,
- et 105 000 € pour le gymnase du plateau du Lizon.

Le montant global des recettes d'investissement se monte à 3 394 238 €.

Les reports sont quant à eux notifiés à hauteur de 655 591 €.

La balance globale de l'exercice met en avant un déficit d'investissement de 2 158 616,97 € reports et opérations d'ordre inclus.

5.3.2. BUDGET ANNEXE : SPANC

5.3.2.1. Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses d'un montant total de 57 997 € sont principalement constituées des contrats de prestation de service avec les sociétés SARP et BOISSON pour 29 767 € et de frais de personnel à hauteur de 27 483 € (+ 23 025 € par rapport à 2015) puisqu'une personne a été engagée à plein temps en novembre 2015 pour développer ce secteur.

5.3.2.2. Recettes fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement sont les prestations de services et redevances d'assainissement à hauteur de 17 233 € et des subventions d'exploitation à hauteur de 22 300 €.

A noter que dans le domaine du Service Public d'Assainissement Non Collectif, la Communauté de Communes intervient par délégation de compétence des Communes. La gestion 2016 dégage un déficit de fonctionnement de 12 841,71 €. La priorité 2017 sera de renforcer les contrôles dans l'objectif de retrouver l'équilibre. Si toutefois ça n'était pas possible il nous faudra trouver une clef de répartition entre les Communes pour résorber ce déficit.

5.3.2.3. Sections d'Investissement

L'investissement en dépenses enregistre des amortissements de subventions pour 402 € et en recettes l'excédent 2015 pour 3 301 €.

Ce budget dégage :

- un déficit de fonctionnement de 12 841,71 €
- un excédent d'investissement de 2 899,07 €.

5.3.3. BUDGET ANNEXE : ACTIVITES ECONOMIQUES

5.3.3.1. Dépenses de fonctionnement

Sur un total des dépenses courantes de 90 817 €, la plus grosse dépense reste la taxe foncière (61 998 €).

On constate globalement un tassement des réalisations comptables en dépenses de fonctionnement et tous les chapitres sont concernés.

5.3.3.2. Recettes de fonctionnement

Le revenu des loyers augmente de 41 859 € (location de la gendarmerie des Bouchoux) sur une année pleine.

Le Budget Général n'a pas eu à intervenir en 2016 pour équilibrer ce budget annexe.

5.3.3.3. Dépenses d'investissement

La seule dépense d'équipement correspond au solde des travaux de réhabilitation de la gendarmerie des Bouchoux pour 87 381 €.

Les autres dépenses correspondent au remboursement du capital des emprunts et à des opérations d'ordre d'amortissement des subventions.

Le montant global des restes à réaliser d'investissement est de 27 619 €.

5.3.3.4. Recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement consistent :

- en des subventions accordées pour la réhabilitation de la gendarmerie des Bouchoux à hauteur de 96 158 €
- en la capitalisation d'une partie du résultat de fonctionnement 2015 à hauteur de 82 856 €,
- et en des opérations d'ordre à hauteur de 36 898 €.

Les reports sont quant à eux notifiés à hauteur de 50 600 €.

Ce budget dégage :

- un excédent de fonctionnement de 168 877,13 €
- un déficit d'investissement de 386 083,23 € ; ce résultat doit cependant être tempéré par le fait que l'emprunt inscrit au budget à hauteur de 82 227 € n'a été réalisé ni pour partie, ni en totalité et n'est pas reporté, que le solde des subventions pour les travaux de l'ex gendarmerie des Bouchoux ne sera perçu qu'en 2017. En outre, il faut noter que le déficit 2016 provient également du report du déficit d'investissement 2015 de 196 841 €.

Il est envisagé d'affecter une partie du résultat de fonctionnement à compter de 2017 pour résorber progressivement le déficit d'investissement.

5.3.4. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES ORCHIDEES »

Ce budget n'enregistre que des écritures d'ordre et la constatation des résultats reportés 2015. Le bilan de ces écritures est le suivant :

- excédent de fonctionnement de 51 897 €,
- déficit d'investissement de 396 056,45 €.

Le résultat brut d'investissement doit cependant être tempéré par le fait que des lots restent à vendre à hauteur de 117 031 €.

5.3.5. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT FONTAINE BENOIT »

Ce budget n'enregistre que des écritures d'ordre et la constatation des résultats reportés 2015. Le bilan de ces écritures est le suivant :

- déficit de fonctionnement de 5 472,58 €,
- déficit d'investissement de 42 375,48 €.

Le résultat brut d'investissement doit cependant être tempéré par le fait que des lots restent à vendre à hauteur de 99 462 €.

5.3.6. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LE MONCEAU »

Ce budget enregistre des dépenses courantes, des écritures d'ordre et la constatation des résultats reportés 2015. Le bilan de ces écritures est le suivant :

- déficit de fonctionnement de 44 344,80 €,
- déficit d'investissement de 32 345,52 €.

Le résultat brut d'investissement doit cependant être tempéré par le fait que des lots restent à vendre à hauteur de 356 000 €.

5.3.7. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT EN POSET »

Ce budget enregistre des dépenses courantes et des écritures d'ordre. Le bilan de ces écritures est le suivant :

- déficit d'investissement de 99 061,06 € ; ce résultat doit cependant être tempéré par le fait que des lots restent à vendre à hauteur de 473 847,50 €.

5.3.8. BUDGET ANNEXE « ZONE DE CHAMBOUILLE »

Ce budget enregistre essentiellement des écritures d'ordre. Le bilan de ces écritures est le suivant :

- excédent de fonctionnement de 17 845,10 €,
- déficit d'investissement de 78 973,83 € ; ce résultat doit cependant être tempéré par le fait que l'emprunt inscrit au budget à hauteur de 351 305 € n'a été réalisé ni pour partie, ni en totalité et n'est pas reporté. En outre, les subventions obtenues en DETR seront inscrites sur le Budget 2017 et le stock de terrains devra être pris en compte.

5.3.9. BUDGET ANNEXE « MAISONS DE SANTE »

Ce budget enregistre très peu d'écritures en fonctionnement et essentiellement des écritures d'ordre. En investissement, on peut noter que les travaux de la Maison de Santé de Saint Lupicin sont quasiment soldés. Il restera également quelques subventions à percevoir. Le bilan des écritures 2016 est le suivant :

- excédent de fonctionnement de 23 765,94 €,
- déficit d'investissement de 150 282,66 € ; ce résultat doit cependant être tempéré par le fait que l'emprunt inscrit au budget à hauteur de 600 000 € n'a été réalisé ni pour partie, ni en totalité.

Les reports dégagent un excédent de 69 775,42 €, le déficit réel d'investissement est donc ramené à 80 507,24 €.

Ce résultat est à examiner au regard de l'emprunt inscrit au budget non contracté et non reporté à ce stade. Il sera nécessaire de réinscrire l'emprunt correspondant au budget 2017.

5.3.10. BUDGET ANNEXE ADS

Ce budget enregistre uniquement des écritures de fonctionnement. Ayant été créé en 2016, il n'y a pas de comparaison avec 2015.

Il enregistre en dépenses des dépenses courantes pour 4 374 € mais surtout des frais de personnel pour 48 883 €.

En recettes, on compte uniquement les participations des communes au coût de ce service.

Le budget dégage un excédent de fonctionnement de 1 481,75 €.

Les comptes administratifs présentés seront soumis à l'approbation des conseillers communautaires.

5.4. Approbation du compte administratif 2016 : Budget spécial ASF

Le Président présente le compte administratif du budget spécial de l'Atelier des Savoir-faire.

Le fonctionnement :

Dépenses	CA 2015	BUDG. 2016	CA 2016	Evol. / CA 2015	Conso. / Prév.	Observations
011 - Dépenses courantes	102 835,88 €	134 700,00 €	104 375,19 €	1,50%	77,49%	
012 - Frais de personnel	143 165,08 €	132 650,00 €	120 714,65 €	-15,68%	91,00%	
Total des opérations réelles	246 000,96 €	267 350,00 €	225 089,84 €	-8,50%	84,19%	
Opérations d'ordre	35 310,82 €	37 000,00 €	29 591,66 €	-16,20%	79,98%	
Déficit antérieur	- €	15 780,59 €	15 780,59 €		100,00%	
Total des dépenses de Fct	281 311,78 €	320 130,59 €	270 462,09 €	-3,86%	84,48%	

Recettes	CA 2015	BUDG. 2016	CA 2016	Evol. / CA 2015	Conso. / Prév.	Observations
013 - Atténuation de charges	458,38 €	13 000,00 €	5 166,67 €	1027,16%	39,74%	Abondement du Budget Principal :
70 - Produits des services...	70 435,81 €	83 188,99 €	63 001,85 €	-10,55%	75,73%	180 000 € en 2015
74 - Dotations, subv et part...	191 082,28 €	221 780,00 €	194 253,62 €	1,66%	87,59%	187 500 € en 2016
Total des opérations réelles	261 976,47 €	317 968,99 €	262 422,14 €	0,17%	82,53%	
Opérations d'ordre	661,60 €	2 161,60 €	1 921,60 €	190,45%	88,90%	
Excédent antérieur	2 893,12 €	- €	- €	-100,00%		
Total des recettes de Fct	265 531,19 €	320 130,59 €	264 343,74 €	-0,45%	82,57%	

Excédent ou déficit (-)	- 15 780,59 €		- 6 118,35 €	-61,23%
--------------------------------	----------------------	--	---------------------	----------------

Les dépenses :

Chapitre 011 en augmentation de 1 539,31 €.

Presque toutes les lignes de ce chapitre sont en diminution (ou peu ou prou stables) dont certaines de façon très nette :

- Fluides (eau, assainissement inclus) : - 3 396 €,
- Fournitures : - 12 154 € ; les diminutions importantes sur ces deux lignes montrent que les efforts de gestion portent leurs fruits,

Les augmentations notables que nous pouvons mettre en exergue concernant :

- L'opération « design moi un artisan » pour laquelle les dépenses se sont élevées à 20 823 € (en augmentation de 20 672 € par rapport à 2015)
- Les opérations liées au JEMA et à Made In Jura, pour lesquelles les dépenses se sont élevées à 7 011 € alors qu'il n'y avait pas eu de dépenses en 2015.

Chapitre 012 en diminution de 22 450,43 € dont :

- Moins 10 793 € pour un agent en ½ traitement
- Moins 4 250 € pour un agent parti au 1^{er} octobre 2016

Les recettes :

Chapitre 013 en augmentation de 4 708 €, cette somme correspondant essentiellement à des versements d'indemnités journalières pour l'agent en ½ traitement.

Chapitre 70 en diminution de 4 734 € : force est de constater que les actions mises en place dans le domaine de la commercialisation n'ont pas porté les fruits attendus. Une réflexion en interne est en cours pour redynamiser ce secteur.

Chapitre 74 en augmentation de 3 371 € malgré un versement du Budget Général supérieur de 7 500 € à celui de 2015. Ce constat doit cependant être nuancé par le fait que ce chapitre enregistre des versements de subventions et que celles-ci fluctuent selon les projets et actions mis en place.

Enfin notons que les recettes d'ordre augmentent de 1 260 €.

L'investissement :

Dépenses	CA 2015	BUDG. 2016	CA 2016	Evol. / CA 2015	Conso. / Prév.	Reports 2016	Observations
21 - Acquisitions	14 544,19 €	37 882,17 €	12 866,80 €	-11,53%	33,97%		En 2016 c/23 : MO Résidence d'Artisans Reports c/23 Solde MO et Travaux Résidence d'Artisans
23 - Constructions	- €	484 000,00 €	39 412,29 €		8,14%	405 000,00 €	
Total des opérations réelles	14 544,19 €	521 882,17 €	52 279,09 €	259,45%	10,02%	405 000,00 €	
Opérations d'ordre	661,60 €	2 161,60 €	1 921,60 €	190,45%	88,90%		
Déficit antérieur	- €	- €	- €				
Total des dépenses d'Inv	15 205,79 €	524 043,77 €	54 200,69 €	256,45%	10,34%	405 000,00 €	

Recettes	CA 2015	BUDG. 2016	CA 2016	Evol. / CA 2015	Conso. 2016 / 2015	Reports 2016	Observations
13 - Subventions	6 300,00 €	295 850,00 €	- €	-100,00%	0,00%	285 392,00 €	
16 - Emprunts	- €	82 750,00 €	- €		0,00%		
10 - Dotations	1 236,11 €	52 000,00 €	1 372,20 €	11,01%	2,64%		
Total des opérations réelles	7 536,11 €	430 600,00 €	1 372,20 €	-81,79%	0,32%	285 392,00 €	
Opérations d'ordre	35 310,82 €	37 000,00 €	29 591,66 €	-16,20%	79,98%		
Excédent antérieur	28 802,63 €	56 443,77 €	56 443,77 €	95,97%	100,00%		
Total des recettes d'Inv	71 649,56 €	524 043,77 €	87 407,63 €	21,99%	16,68%	285 392,00 €	

Excédent ou déficit (-)	56 443,77 €		33 206,94 €	-41,17%
--------------------------------	--------------------	--	--------------------	----------------

Précisons ici que l'analyse ci-dessous ne comporte pas de comparaison avec 2015, car les réalisations d'investissement dépendent des projets mis en place et de leur avancement au cours de l'année, il n'est pas pertinent (en tout cas pour l'équipement) de comparer les exercices comptables entre eux.

Les dépenses :

	Prévu	Réalisé	Reports	Observations
Chap. 21	10 000 €	- €	- €	Etude scénographique
	2 500 €	2 499 €	- €	Acquisition d'ordinateurs
	11 000 €	6 742 €	- €	Acquisition de matériel stages
	4 600 €	3 626 €	- €	Expo. + animation hivernale
	4 000 €	- €	- €	Packshot
	7 000 €	- €	- €	Outils de communication
Chap. 23	484 000 €	39 412 €	405 000 €	Résidence d'artisans
TOTAL		52 279 €	405 000 €	

Les recettes :

	Prévu	Réalisé	Reports	Observations
Chap. 13	121 800 €	- €	121 800 €	Subv. Etat (DETR) - Résid. Artisans
	161 000 €	- €	161 000 €	Subv. Région - Résid. Artisans
	4 400 €	- €	- €	Subv. Etat (DETR) - Packshot et outils de Com.
	4 400 €	- €	- €	Subv. Région - Packshot et outils de Com.
	4 250 €	- €	2 592 €	Subv. PNR pour matériel stages
TOTAL		- €	285 392 €	

Le compte administratif 2016 fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de 6 118,35 € (en retrait de 9 662,24 € grâce à un abondement du Budget Général supérieur de 7 500 € à celui de 2015)
- un excédent d'investissement de 33 206,94 € (en diminution de 23 236,83 €) hors restes à réaliser,
- les restes à réaliser 2016 se montent à :
 - o 405 000 € en dépenses
 - o 285 392 € en recettes,

Ils sont déficitaires de 119 608 €.

Le résultat réel d'investissement est donc déficitaire de 86 401, 06 € ; ce résultat doit cependant être tempéré par le fait que l'emprunt inscrit au budget à hauteur de 82 750 € n'a été réalisé ni pour partie, ni en totalité et ne peut être reporté à ce stade. Il nous appartiendra d'inscrire au titre du budget 2017 l'emprunt correspondant.

A l'issue de la présentation des différents budgets, le président appelle Jacques Lançon doyen de l'assemblée pour soumettre les comptes administratifs au vote et sort de la salle.

Le résultat du vote est le suivant :

Budget général : 33 pour, 0 contre, 14 abstentions.
 Budget annexe SPANC : 33 pour, 0 contre, 14 abstentions
 Budget annexe Activités économiques : 33 pour, 0 contre, 14 abstentions
 Budget annexe lotissement les Orchidées : 33 pour, 0 contre, 14 abstentions
 Budget annexe lotissement les Fontaine-Benoît : 33 pour, 0 contre, 14 abstentions
 Budget annexe lotissement le Monceau : 33 pour, 0 contre, 14 abstentions
 Budget annexe lotissement en Poset : 33 pour, 0 contre, 14 abstentions
 Budget annexe Zone de Chambouille : 33 pour, 0 contre, 14 abstentions
 Budget annexe Maisons de santé : 33 pour, 0 contre, 14 abstentions
 Budget annexe Application du droit des sols : 33 pour, 0 contre, 14 abstentions
 Budget spécial Atelier des Savoir-faire : 33 pour, 0 contre, 14 abstentions

5.5. Affectation des résultats 2016 : Budget général, budgets annexes et budget spécial ASF

Le Président reprend sa place.

5.5.1. Budget Général

Le compte administratif principal 2016 de la Communauté de Communes fait apparaître les résultats suivants (hors opérations d'ordre, hors reports, avec reprise des résultats reportés 2015) :

- un excédent de fonctionnement de 2 557 682,83 €
- un déficit d'investissement de 1 770 807,98 €

Il est proposé d'affecter 1 770 807,98 € en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » et de reporter la somme de 786 874,85 € en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Pour les autres annexes, il est proposé de reprendre les résultats comme suit :

5.5.2. Budget annexe « SPANC » : sans objet

5.5.3. Budget annexe « Activités économiques »

La gestion 2016 dégage un excédent de fonctionnement de 168 877,13 € et un déficit d'investissement de 404 683,16 €

Il est proposé d'affecter 168 877,13 € en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »

5.5.4. Budget annexe « Lotissement les orchidées » : sans objet

5.5.5. Budget annexe « Lotissement Fontaine Benoit » sans objet

5.5.6. Budget annexe « maisons de santé »

La gestion 2016 dégage :

- un excédent de fonctionnement de 23 765,94 €
- un déficit d'investissement de 150 282,66 €

Il est proposé d'affecter 23 765,94 € en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »

5.5.7. Budget annexe « Chambouille » : sans objet

5.5.8. Budget annexe « Lotissement Le Monceau » : sans objet

5.5.9. Budget annexe « Lotissement En Poset » : sans objet

5.5.10. Budget spécial « ASF » : sans objet

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide d'accepter les affectations de résultats 2016 proposées (34 pour, 0 contre et 14 abstentions) et autorise le président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

5.6. Débat d'orientation budgétaire 2017 : Budget général et budgets annexes

Les orientations budgétaires sont présentées à l'assemblée par le Président. Le budget 2017 sera un budget de transition qui verra le solde comptable des grands projets engagés avant la fusion, la réalisation de certaines études nécessaires au lancement des projets d'ores et déjà validés et l'inscription de nouveaux projets.

A cet égard, il est nécessaire d'accentuer les économies dégagées de la section de fonctionnement, mais aussi de s'attacher à retrouver une capacité d'autofinancement permettant de couvrir le remboursement de la dette.

Bernard Fellmann souhaite que dans les investissements 2017 figure une ligne pour les équipements très haut-débit, considérant que c'est un passage indispensable pour rendre le territoire attractif. Véronique Beaud quant à elle confirme les propos de Bernard Fellmann et précise que la fibre généralisée sur le territoire est essentielle. Toutefois le Président bien que tout à fait d'accord sur ce point précise que le pilote en la matière est le Département et pas la communauté de communes.

Philippe Passot exprime sa volonté de réfléchir à la fiscalité, en effet les taux sont stables depuis la fusion. Francis Lahaut est contre toute augmentation estimant que les collectivités sont devenues les variables d'ajustement de l'abandon de l'Etat, toutefois Philippe Passot pose la question de savoir si la collectivité aura les moyens de réaliser des projets sans augmentation de la fiscalité. Le Président précise qu'il n'est pas possible d'augmenter la fiscalité une année de pause budgétaire.

Christophe Masson invite à une réflexion pour augmenter l'attractivité du territoire.

Le Conseil communautaire prend acte de la politique budgétaire 2017.

5.7. Débat d'orientation budgétaire 2017 : Budget spécial ASF

L'objectif 2017 est d'augmenter la fréquentation du lieu et les recettes boutiques pour revenir à l'équilibre, la proposition est d'établir un budget permettant d'apurer les comptes.

Le Conseil communautaire prend acte de la politique budgétaire 2017 du budget spécial de l'Atelier des Savoir-faire.

Véronique Beaud, Jean-Daniel Maire et Pierre Gresset quittent la salle après le vote.

5.8. SEMCODA : garantie d'emprunt – construction de trois pavillons PSLA à Saint-Lupicin

La SEMCODA demande une garantie d'emprunt pour un montant de 432 300,00 € pour la construction de de trois pavillons PSLA ((prêt social de location accession) à Saint-Lupicin.

En effet, la SEMCODA a souscrit un emprunt de 432 300,00 € auprès du Crédit Foncier de France qui subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital augmenté des intérêts, intérêts de retard, indemnités de remboursement anticipé et autres accessoires de l'emprunt soit garanti solidairement par la Communauté de communes à hauteur de 100%.

La SEMCODA demande donc au Conseil communautaire de lui accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de ce prêt.

La garantie apportée sera levée et annulée au fur et à mesure des remboursements effectués, consécutif aux ventes à intervenir au profit des acquéreurs des logements.

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité la garantie proposée à hauteur de 100% d'un emprunt de 432 300,00 € et autorise le Président à signer la convention avec la SEMCODA et ce conformément aux statuts de la communauté de communes.

5.9. SEMCODA : garantie d'emprunt – construction d'un pavillon PLUS et 1 logement PLAI « le Gitalet » à Septmoncel

Pour les demandes de garantie d'emprunt suivantes, le Président en tant que maire de la commune de Septmoncel ne prend pas part au vote.

La SEMCODA demande une garantie d'emprunt pour un montant de 183 500,00 € pour la construction de d'un pavillon PLUS (Prêts Locatifs à Usage Social) et 1 logement PLAI (Prêts Locatifs Aidés d'Intégration) à Septmoncel « le Gitalet ».

En effet, la SEMCODA a souscrit un emprunt de 183 500,00 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations qui subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital augmenté des intérêts, intérêts de retard, indemnités de remboursement anticipé et autres accessoires de l'emprunt soit garanti solidairement par la Communauté de communes à hauteur de 100%.

La SEMCODA demande donc au Conseil communautaire de lui accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de ce prêt.

La garantie apportée sera levée et annulée au fur et à mesure des remboursements effectués, consécutif aux ventes à intervenir au profit des acquéreurs des logements.

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité la garantie proposée à hauteur de 100% d'un emprunt de 183 500,00 € et autorise le Président à signer la convention avec la SEMCODA et ce conformément aux statuts de la communauté de communes.

5.10. SEMCODA : garantie d'emprunt – construction de 5 logements PLS « le Gitalet » à Septmoncel

La SEMCODA demande une garantie d'emprunt pour un montant de 849 600,00 € pour la construction de 5 logements PLS (Prêts Locatifs Sociaux) à Septmoncel « le Gitalet ».

La SEMCODA a souscrit un emprunt de 849 600,00 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations qui subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital augmenté des intérêts, intérêts de retard, indemnités de remboursement anticipé et autres accessoires de l'emprunt soit garanti solidairement par la Communauté de communes à hauteur de 100%.

La SEMCODA demande à la Communauté de communes de lui accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de ce prêt.

La garantie apportée sera levée et annulée au fur et à mesure des remboursements effectués, consécutif aux ventes à intervenir au profit des acquéreurs des logements.

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité la garantie proposée à hauteur de 100% d'un emprunt de 849 600,00 € et autorise le Président à signer la convention avec la SEMCODA.

5.11. SEMCODA : garantie d'emprunt – construction de 5 pavillons PSLA « le Gitalet » à Septmoncel

La SEMCODA demande une garantie d'emprunt pour un montant de 664 400,00 € pour la construction de 5 pavillons PSLA (prêt social de location accession) à Septmoncel « le Gitalet ».

En effet, la SEMCODA a souscrit un emprunt de 664 400,00 € auprès de la Banque Postale Crédits Entreprises qui subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital augmenté des intérêts, intérêts de retard, indemnités de remboursement anticipé et autres accessoires de l'emprunt soit garanti solidairement par la Communauté de communes à hauteur de 100%.

La SEMCODA demande à la communauté de communes de lui accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de ce prêt.

La garantie apportée sera levée et annulée au fur et à mesure des remboursements effectués, consécutif aux ventes à intervenir au profit des acquéreurs des logements.

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité la garantie proposée à hauteur de 100% d'un emprunt de 664 400,00 € et autorise le Président à signer la convention avec la SEMCODA.

Retour de Véronique Beaud et Pierre Gresset.

6 Economie

6.1. Zone Chambouille 2 : allotissement

Il est rappelé que la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la zone d'activités « Chambouille 2 » à MOLINGES a été confiée à la SCP « PRUNIAUX-GUILLER » géomètres-experts, ayant son siège à OYONNAX (01105) 27 bis, Route de Marchon.

Ce cabinet a préparé le dossier de lotissement comprenant la note de présentation, les divers plans, le programme des travaux et le règlement de lotissement, le tout en concertation avec la communauté de communes et la commune de Molinges.

Ce projet consiste en l'aménagement d'une zone d'activités comprenant deux îlots à bâtir destinés à des activités commerciales, artisanales, de bureaux et de services, avec voie d'accès commune.

Il est également rappelé que compte tenu des subventions attendues dans cette opération, les travaux ne pourront pas être réalisés en une seule tranche. L'opération doit donc être découpée en deux tranches avec différé des travaux de finition.

La consultation des entreprises concernant la réalisation des travaux de viabilité a été lancée et comporte un lot unique : voirie – réseaux humides et espaces verts. Les réseaux secs et l'éclairage seront quant à eux mis en œuvre par le SIDEC.

Le marché comporte une tranche ferme et une tranche conditionnelle. La tranche ferme correspond à l'aménagement de la 1^{ère} tranche du permis d'aménager. La tranche conditionnelle correspond à l'aménagement de la 2^{ème} tranche du permis d'aménager.

L'arrêté de permis d'aménager a été délivré par M. le Maire de MOLINGES le 13 mai 2016.

Ce projet a nécessité l'établissement d'un dossier spécifique « loi sur l'eau » réalisé par la société AIN GEOTECHNIQUE ayant fait l'objet d'un récépissé délivré par M. le Préfet du Jura le 3 décembre 2015.

Le coût des travaux, estimés par le cabinet PRUNIAUX, s'élève à 231.589,80 € TCC, soit 192.991,50 € HT pour la tranche ferme (1^{ère} tranche) et à 129.218,28 € TCC, soit 107.681,90 € HT pour la tranche conditionnelle (2nde tranche).

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le bureau, suite à l'avis rendu par la commission d'appel d'offres à procéder à l'allotissement du présent marché, les travaux démarrant au printemps.

5. Aménagement du territoire / Logement / Habitat

5.1. OPH de Saint-Claude : désignation des délégués

A chaque renouvellement de l'organe délibérant, les membres du conseil d'administration de l'OPH font l'objet d'une nouvelle désignation, à l'exception des représentants des locataires.

Lors de sa première réunion suivant son renouvellement, il appartient à l'organe délibérant, en l'occurrence la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude de :

- déterminer l'effectif du conseil d'administration (23 ou 27 membres)
- désigner ses représentants : collège des élus et collège des personnalités qualifiées dont un élu hors collectivité ou EPCI de rattachement.

Un membre représente les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

L'organe exécutif invite ensuite les autorités chargées de désigner les autres membres du conseil à faire connaître leurs représentants.

Suite à l'intégration de l'OPH de Saint-Claude il convient d'installer un nouveau conseil d'administration, l'effectif de 23 membres est réparti comme suit :

- 13 sont les représentants de la collectivité territoriale de rattachement dont :
 - 6 en son sein,
 - 7 sont des personnalités qualifiées
- 1 membre désigné par la CAF du département,
- 1 membre désigné par l'UDAF,
- 1 membre désigné par les associés des collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction
- 2 membres sont désignés par les organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le département,
- 1 membre représente les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées,
- 4 membres sont les représentants des locataires.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de désigner les 6 représentants de la collectivité ainsi que les 7 personnalités qualifiées pour lesquelles il faut respecter la parité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré désigne à l'unanimité (Philippe Passot s'abstient sur sa désignation) comme représentants de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au conseil d'administration de l'OPH de Saint-Claude :

- Raphaël Perrin
- Philippe Passot
- Annie Mayet
- Pascal Bruley
- Chafia Grenard
- Jean-François Demarchi

et au titre du collège des personnalités qualifiées dont deux ont la qualité d'élues d'une autre collectivité :

- Maryse Vincent pour la commune des Coteaux du Lizon
- Christiane Darmey pour la commune de Saint-Claude
- Christian Rossignol
- Michel Vernier
- Benjamin Guishlain
- Evelyne Gay
- Jean-Pierre Jacquemin

5.2. Maison de Santé de Saint-Claude : composition du jury de concours

Le concours d'architecte, conformément aux décisions prises lors du conseil communautaire du 7 décembre 2016 a été engagé. Afin de permettre de sélectionner le maître d'œuvre de cette opération, il nous appartient de procéder à la constitution d'un jury de concours de maîtrise d'œuvre et de fixer les conditions d'indemnisation pour les membres du Jury ayant la même qualification que celle exigée des candidats.

Par ailleurs, un comité technique sera constitué et permettra de préparer le travail du Jury de concours, ce comité est quant à lui constitué du vice-président en charges des Population Jean François Demarchi, de la programmiste Cabinet Sa 17, du contrôleur technique, du coordinateur SPS, du responsable des services techniques de la communauté de communes, d'un représentant de la SEMCODA, de la directrice générale des services de la communauté de communes.

En parallèle, il est proposé de fixer les conditions d'indemnisation, le cas échéant, des membres du Jury ayant même qualification que celle des candidats et de retenir un forfait de 300 euros TTC en sus des frais de déplacement (autoroute et frais kilométriques selon les barèmes fixés par la réglementation en vigueur), sur demande explicite du maître d'œuvre concerné et sur présentation de justificatifs.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité la composition du Jury comme suit :

- Les membres à voix délibérative :
 1. Le président de la communauté de communes, Raphaël Perrin, président du Jury
 2. Les membres titulaires de la commission d'appel d'offres soit :
 - Alain Waille
 - Jacques Lançon
 - Daniel Monneret
 - Jean-François Demarchi
 - Nicole Pedroletti
 3. Trois maîtres d'œuvre nommés par le président.
- Les membres à voix consultative pour leurs compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation sont :
 1. Un représentant de la Commune de Saint Claude
 2. Un représentant de la SEMCODA
 3. Deux représentants des médecins et des kinésithérapeutes
 4. La directrice générale des services de la communauté de communes

Le conseil communautaire fixe à l'unanimité les conditions d'indemnisation, le cas échéant, des membres du jury ayant la même qualification que celle des candidats comme suit :

- forfait de 300 euros TTC en sus des frais de déplacement (autoroute et frais kilométriques selon les barèmes fixés par la réglementation en vigueur), sur demande explicite du maître d'œuvre concerné et sur présentation de justificatifs.

5.3. Maison de Santé de Saint-Claude : nombre de candidats retenus à concourir et indemnité de concours de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre du concours, il nous appartient de déterminer le nombre de candidats retenus à concourir et de valider les indemnités de concours de maîtrise d'œuvre associées à cette consultation. Cette rémunération est fixée en fonction du montant estimé des travaux de 2 650 000 euros HT valeur Février 2017. En appliquant les barèmes fixés, la rémunération obtenue est de 11 460 euros TTC ; cette indemnité est forfaitaire et non révisable. De plus, il faut préciser que pour le candidat retenu cette indemnisation tient compte de cette prime reçue et viendra en déduction de ses honoraires.

Après échange avec la SEMCODA sur cette question, il est proposé de fixer à trois le nombre de candidats autorisés à concourir.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide à l'unanimité l'indemnité de concours proposée et fixe le nombre de candidats autorisés à concourir à 3.

6. Environnement

6.1. SICTOM : prise en charge du génie-civil des conteneurs semi-enterrés

La communauté de communes, comme l'ensemble des communautés de communes du SICTOM participe financièrement à la mise en œuvre des conteneurs semi-enterrés en prenant en charge le génie civil. Le SICTOM nous a informés des dépenses prévisionnelles à engager pour l'exercice 2017, à savoir :

- Saint-Lupicin : 3^{ème} tranche – 9 cuves / 4 points / 12 000 € (terrassement + finitions)
- Lavans les Saint-Claude : 3^{ème} tranche – 9 cuves / 3 points / 13 500 € (terrassement + finitions)
- Saint-Claude : 1 nouveau point « Vaucluse » - 2 cuves / 3 000 € (terrassement + finitions)
- Saint-Claude : enrobé autour du point « combe du Marais » réalisé en 2016 – 1 500 € (finitions uniquement).

Soit un total de 30 000 €.

Les Conseillers communautaires valident à l'unanimité ces prévisions à l'unanimité et autorisent le président à signer les avenants aux conventions en cours pour les communes de Saint-Lupicin, Lavans les Saint-Claude et Saint-Claude.

7. Patrimoine / Bâtiments

8. Tourisme

10.1 ASF : recomposition du conseil d'exploitation

Au cours de l'année 2016, une révision des statuts a été engagée avec les membres du conseil d'exploitation afin de permettre plus de fluidité dans le fonctionnement et une meilleure représentativité des différents pôles de cette institution.

Ce changement permet d'intégrer des personnes compétentes qui ont une bonne connaissance et une véritable implication au sein de la structure.

Les modifications apportées offrent la possibilité d'élargir la composition du conseil d'exploitation de 12 à 14 membres. Le collège des personnes qualifiées passe de 5 à 7 membres.

Cette révision des statuts a été approuvée à l'unanimité par le conseil d'exploitation en date du 26 septembre 2016, et à l'unanimité par le conseil communautaire en date du 28 septembre 2016.

En date du 24 janvier 2017, Monsieur Raymond Bruneau, membre de l'association Art, Tournage et Culture propose sa candidature à ce collège. Aucune autre personne qualifiée n'a fait acte de candidature pour le moment.

Après avis du conseil d'exploitation réuni le 25 janvier 2017, le Conseil Communautaire retient à l'unanimité la candidature de Monsieur Raymond Bruneau, valide la liste des représentants au conseil d'exploitation ainsi modifiée et acte qu'un siège reste à pourvoir.

Retour de Jean-Daniel Maire

9. Sport et associations

10. Culture

11. SPANC / Développement durable

12. ADS

13. Communications et questions diverses

13.1. Motion pour le maintien de l'hôpital de Saint-Claude.

Sauvons l'hôpital de Saint-Claude.... Sauvons l'offre de soins du Haut-Jura

Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche Comté,
Réunis en conseil communautaire le 8 mars 2017, les Maires et les élus de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude s'opposent unanimement à la fermeture des activités de soins envisagée par l'Agence Régionale de Bourgogne Franche Comté.

L'offre de soins sur des territoires ruraux et de montagnes comme les nôtres, ne peut pas être abordée qu'avec une seule vision, celle du comptable. La fermeture d'un service d'urgence, d'un bloc opératoire, d'une maternité, d'un service de pédiatrie, d'un service d'hémodialyse entraîneront la fermeture des autres services de l'établissement, et vous allez faire de ce territoire un désert médical.

Vous ne raserez pas nos montagnes, elles existaient avant vous et elles vous survivront, cette géographie compliquée était à l'origine du classement de l'établissement en activité isolée, c'est-à-dire, à plus d'une heure d'un établissement de référence. Il ne nous semble pas que les distances se soient à ce jour rétrécies, c'est la vision de vos techniciens et de vos collaborateurs, qui nécessite une correction.

Saint-Claude et le Haut Jura c'est 1 700 Km², c'est un bassin de population de 60 000 habitants, à vocation industrielle, touristique et agricole. Dans cet environnement, le centre hospitalier Louis Jaillon est un équipement structurant qui contribue à l'attractivité de l'ensemble du territoire. Envisager la fermeture des activités évoquées, c'est accepter de mettre les habitants du Haut-Jura à plus de deux heures d'un plateau technique performant.

Ce territoire et ses habitants demandent à pouvoir accéder à une offre de soins de proximité, étoffée, diversifiée, qui réponde à leurs besoins de santé tout au long de la vie, de la naissance à la mort. Bien évidemment, les Hauts-Jurassiens sont capables de réfléchir à des modes de coopérations avec d'autres établissements.

Considérant les efforts financiers consentis en termes d'investissement par notre communauté de communes pour conforter l'offre de santé (relais de santé à La Pesse, maison de santé de Saint-Lupicin, la clinique de l'œil et la maison de santé de Saint-Claude) la menace concernant l'Hôpital remet en cause l'offre globale de soins et l'organisation des secours sur notre territoire rural de montagnes.

Les Hauts-Jurassiens, comme tous les habitants du territoire Français, souhaitent simplement pouvoir bénéficier d'un accès aux soins adapté à leurs besoins, qui respecte les principes d'équité et d'égalité, principes fondateurs de notre République,

Aujourd'hui, nous en appelons au Président de la République, seul garant de nos institutions, afin que soit organisé dans l'urgence des Etats Généraux de la Santé dans le Haut Jura et pour les Hauts Jurassiens. La Santé n'a pas de prix, soit elle a un coût, mais en aucun cas ce coût ne donne le droit de compromettre ou de sacrifier la sécurité de nos habitants.

Nous saurons le faire entendre.

La motion est adoptée à l'unanimité, elle sera transmise au Président de la République.

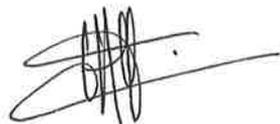
13.2. Informations diverses

Christophe Masson signale qu'il reste des places pour participer aux ateliers territoires dont le thème est « vivre et travailler en zone de montagne avec le réchauffement climatique » les 20 et 21 mars et invite les conseillers à y participer. Philippe Passot indique qu'il souhaite s'y inscrire.

Aucune autre question ou communication n'étant proposée la séance est levée à 23h 45.

-----ooOoo-----

Isabelle Heurtier
Secrétaire



Raphaël Perrin
Président



Fait à Saint-Claude,
Le 9 mars 2017 ★

Nadia Lahu
Secrétaire



Le présent procès-verbal vaut compte-rendu et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux Communes membres pour affichage.

